

# CV-2640 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Date de révision :  
03/10/2016

Date d'émission :  
29/07/2013

Version : 2.0

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : CV-2640 Part A  
Synonymes : Silicone RTV conducteur d'électricité

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Caractéristiques d'utilisation : Réservé à l'usage professionnel.  
industrielle/professionnelle  
Utilisation de la substance/du mélange : Pour le blindage RFI et EMI dans les applications électroniques et spatiales.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

### 1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC  
1050 Cindy Lane  
Carpinteria, California 93013  
USA  
+1 805 684 8780  
[ehs@nusil.com](mailto:ehs@nusil.com)  
[www.nusil.com](http://www.nusil.com)

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

## SECTION 2 : Identification des risques

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

### 2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pas d'étiquetage applicable

### 2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

### 3.1. Substance

Sans objet

# CV-2640 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

### 3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Carbone	(N° CAS) 7440-44-0 (N° CE) 231-153-3	30 à 35	Non classé

Texte complet des énoncés H : voir la section 1.6

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
- Premiers secours en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour qu'elle puisse respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.
- Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin, si des irritations surviennent ou persistent. Consulter un médecin en cas de douleurs, de clignements ou de rougeurs persistants. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers secours en cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas d'ingestion d'une grande quantité de produit.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/Lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions prévues et normales d'utilisation.
- Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Une exposition prolongée au liquide peut entraîner une légère irritation.
- Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Le contact pendant une période prolongée peut entraîner une légère irritation.
- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.
- Symptômes chroniques : Aucun connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

### 5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

# CV-2640 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Réactivité	: Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
Mesures de prévention de l'incendie	: Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. En cas d'incendie majeur et de quantités importantes : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.
Protection au cours de la lutte contre l'incendie	: Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.
Autres informations	: Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) en dégageant des vapeurs de formaldéhyde.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols, gaz).

#### 6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

#### 6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

### 6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Les déversements doivent être contenus grâce à des barrières mécaniques. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Risques supplémentaires lors du traitement : Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) en dégageant des vapeurs de formaldéhyde. Toute suggestion d'utilisation de ce produit dans des procédés à température élevée doit faire l'objet d'une évaluation approfondie afin de garantir la mise en place et le maintien de conditions d'exploitation sûres.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.

# CV-2640 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pour le blindage RFI et EMI dans les applications électroniques et spatiales. Réservé à l'usage professionnel.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Carbone (7440-44-0)		
Autriche	MAK (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> (poussière alvéolaire avec < 1 % de quartz, fraction respirable)
Autriche	Valeur courte durée MAK (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (poussière alvéolaire avec < 1 % de quartz, fraction respirable)
Pologne	NDS (mg/m <sup>3</sup> )	4,0 mg/m <sup>3</sup> (naturel-fraction inhalable) 1,0 mg/m <sup>3</sup> (naturel-fraction respirable) 6,0 mg/m <sup>3</sup> (synthétique-fraction inhalable)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité doivent être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter un appareil de protection respiratoire.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques ou des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire : En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Couleur : Transparente

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Données non disponibles

pH : Données non disponibles

# CV-2640 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: > 135 °C (> 275 °F)
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité relative	: 1,1 (eau = 1)
Solubilité	: Eau : Insoluble
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Sans objet

### 9.2. Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

### 10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants, acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes de silicium. Hydrocarbures. Formaldéhyde. Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) en dégageant des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est une substance cancérigène potentielle qui peut agir comme sensibilisant cutané et respiratoire potentiel. Le formaldéhyde peut aussi provoquer une irritation respiratoire et oculaire.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

<b>Carbone (7440-44-0)</b>	
DL50 orale chez le rat	> 10 000 mg/kg
Corrosion/Irritation cutanée	Non classé
Lésion/Irritation oculaire grave	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé

# CV-2640 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	Non classé

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classé.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>CV-2640 Part A</b>	
Persistance et dégradabilité	Non spécifié.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>CV-2640 Part A</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

### 14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

### 14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

### 14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

# CV-2640 Part A

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

#### 15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1	Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération	Modifié	03/10/2016
2	Identification des risques	Modifié. Suppression des informations DSD/DPD.	03/10/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Modifié. Suppression des composants non requis. Suppression des informations DSD/DPD.	03/10/2016

Date de révision : 03/10/2016

Sources des données : Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

FDS NuSil – SGH de l'UE

*Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.*

# CV-2640 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Date de révision :  
03/10/2016

Date d'émission :  
29/07/2013

Version : 2.0

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : CV-2640 Part B  
Synonymes : Silicone RTV conducteur d'électricité à volatilité contrôlée

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Caractéristiques d'utilisation industrielle/professionnelle : Réservé à l'usage professionnel.  
Utilisation de la substance/du mélange : Pour le blindage RFI et EMI dans les applications électroniques et spatiales.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

### 1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC  
1050 Cindy Lane  
Carpinteria, California 93013  
USA  
+1 805 684 8780  
[ehs@nusil.com](mailto:ehs@nusil.com)  
[www.nusil.com](http://www.nusil.com)

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

## SECTION 2 : Identification des risques

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Irritation cutanée 2 H315

Irritation oculaire 2 H319

Texte complet des classes de danger et des énoncés H : voir la section 16

### Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

### 2.2. Éléments d'étiquette

**Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes d'avertissement (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H315 – Provoque une irritation cutanée.  
H319 – Provoque une grave irritation oculaire.  
Conseils de prudence (CLP) : P264 – Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les surfaces de peau exposées après manipulation.



# CV-2640 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

P280 – Porter un dispositif de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection  
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 – Traitement particulier (voir la section 4 sur cette FDS).  
P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

### 3.1. Substance

Sans objet

### 3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide silicique (H <sub>4</sub> SiO <sub>4</sub> ), ester tétraéthyle, produits de réaction avec le diméthylchlorosilane	(N° CAS) 68988-57-8 (N° CE) 273-531-0	35 à 40	Liquide inflammable 3, H226 Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319

Texte complet des énoncés H : voir la section 16

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

Premiers secours en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers secours en cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau ou d'eau savonneuse la zone touchée pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Premiers secours en cas d'ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/Lésions : Provoque une grave irritation oculaire. Provoque une irritation cutanée.

## CV-2640 Part B

### Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Symptômes/Lésions en cas d'inhalation	: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire	: Provoque une grave irritation oculaire.
Symptômes/Lésions en cas d'ingestion	: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.
Symptômes chroniques	: Aucun connu.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), mousse résistante à l'alcool ou poudre extinctrice.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'application d'un jet d'eau sur le produit chaud peut provoquer la formation de mousse et augmenter l'intensité de l'incendie. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

### 5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	: N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
Risque d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de prévention de l'incendie	: Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. En cas d'incendie majeur et de quantités importantes : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.
Protection au cours de la lutte contre l'incendie	: Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.
Autres informations	: Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) en dégageant des vapeurs de formaldéhyde.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols, gaz).
-------------------	--

#### 6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédures d'urgence	: Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

#### 6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection	: S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Informer les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

## CV-2640 Part B

### Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Les déversements doivent être contenus grâce à des barrières mécaniques. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Risques supplémentaires lors du traitement : Lorsqu'il est chauffé, le matériau émet des émanations irritantes. Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) en dégageant des vapeurs de formaldéhyde. Toute suggestion d'utilisation de ce produit dans des procédés à température élevée doit faire l'objet d'une évaluation approfondie afin de garantir la mise en place et le maintien de conditions d'exploitation sûres.
- Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.
- Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.
- Produits incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pour le blindage RFI et EMI dans les applications électroniques et spatiales. Réservé à l'usage professionnel.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité doivent être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Utiliser du matériel antidéflagrant. Mettre à la terre/fixer le récipient et l'équipement de réception. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés en cas de dégagement possible de gaz/vapeurs inflammables. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.

# CV-2640 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter un appareil de protection respiratoire.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.  
Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.  
Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.  
Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.  
Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, utiliser une protection respiratoire agréée.  
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide  
Couleur : Transparente  
Odeur : Sans odeur  
Seuil olfactif : Données non disponibles  
pH : Données non disponibles  
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1) : Données non disponibles  
Point de fusion : Données non disponibles  
Point de congélation : Données non disponibles  
Point d'ébullition : Données non disponibles  
Point d'éclair : > 135 °C (> 275 °F)  
Température d'inflammation spontanée : Données non disponibles  
Température de décomposition : Données non disponibles  
Inflammabilité (solide, gaz) : Données non disponibles  
Pression de vapeur : Données non disponibles  
Densité de vapeur relative à 20 °C : Données non disponibles  
Densité relative : 1,2 (eau = 1)  
Solubilité : Données non disponibles  
Coefficient de distribution : n-octanol/eau : Données non disponibles  
Viscosité, cinématique : Données non disponibles  
Viscosité, dynamique : Données non disponibles  
Propriétés explosives : Données non disponibles  
Propriétés oxydantes : Données non disponibles  
Limites explosives : Données non disponibles

### 9.2. Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

## CV-2640 Part B

### Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

#### 10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Sources d'inflammation. Matériaux incompatibles.

#### 10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de silicium. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) en dégageant des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est une substance cancérigène potentielle qui peut agir comme sensibilisant cutané et respiratoire potentiel. Le formaldéhyde peut aussi provoquer une irritation respiratoire et oculaire.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non classé
Corrosion/Irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésion/Irritation oculaire grave	Provoque une grave irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	Non classé
Effets et symptômes néfastes potentiels sur la santé humaine	Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation oculaire.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classé.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### CV-2640 Part B

Persistance et dégradabilité	Non spécifié.
------------------------------	---------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### CV-2640 Part B

Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié.
------------------------------	---------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## CV-2640 Part B

### Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

---

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.  
Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

### 14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

### 14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

### 14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

#### 15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

# CV-2640 Part B

## Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

### SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1	Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération	Modifié	03/10/2016
2	Identification des risques	Modifié. Suppression des informations DSD/DPD.	03/10/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Modifié. Suppression des composants non requis. Suppression des informations DSD/DPD.	03/10/2016
15.1	Réglementation de l'UE	Modifié	03/10/2016

Date de révision : 03/10/2016

Sources des données : Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Texte complet des énoncés H et EUH :

Irritation oculaire 2	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 2
Liquide inflammable 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Irritation cutanée 2	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2
H226	Liquide et vapeur inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une grave irritation oculaire

FDS NuSil – SGH de l'UE

*Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.*